



## Compte rendu de réunion

### *Assemblée générale de la FFB*

<b><u>Objet de la réunion</u></b> Assemblée générale	<b><u>Date de rédaction</u></b> 24 janvier 2020
<b><u>Date / heure de début / durée</u></b> 18 janvier 2020 14h – 17h30	<b><u>Rédacteur</u></b> Philippe Zwaenepoel
<b><u>Lieu</u></b> BTWin Village Decathlon Lille	<b><u>Nom du fichier :</u></b> CR_AG_18-01-2020
<b><u>Participants</u></b> Membres du comité directeur Délégués des ligues (voir listes de présence) DTN, directrice administrative	<b><u>Destinataires (A):</u></b> Ligues CD FFB Salariés FFB <b><u>Publication</u></b> Site FFB

## SOMMAIRE

- [1 MOT DU PRÉSIDENT ET APPROBATION DU RAPPORT DE L'AG DE JANVIER 2019](#)
- [2 RAPPORT FINANCIER \(V. ROUCHON\)](#)
- [3 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES \( FRANÇOIS LHOSPITAL \)](#)
- [4 ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018/2019](#)
- [5 VOTE SUR LES TEXTES : STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR \(CLAUDINE MESNY\)](#)
- [6 PRÉSENTATION DU PROJET BILLARD DE DECATHLON \(C. CHARDIN\)](#)

## ORDRE DU JOUR

- 13h45 : accueil des délégués et signature des feuilles d'émargement
- 14h00 : mot du président et approbation du rapport de l'AG de janvier 2019 – Jean-Paul Sinanian
- 14h30 : rapport financier – Viviane Rouchon
- 15h00 : rapport du commissaire aux comptes – François Lhospital
- 15h30 : adoption des comptes de l'exercice 2018/2019
- 16h00 : vote sur les textes statuts et règlement intérieur – Claudine Mesny
- 16h30 : présentation du projet Billard de Decathlon (C. Chardin) \*

\*Point ajouté à l'ordre du jour, à destination des délégués de ligue, notamment ceux qui n'ont pas pu participer à la visite, la veille, des laboratoires « recherche-développement » de Decathlon.

## Compte rendu

### 1 Mot du président et approbation du rapport de l'AG de janvier 2019

Le président Jean-Paul Sinanian accueille les délégués des ligues en les remerciant de leur présence. Il déplore l'absence de délégués des ligues Pays de la Loire et Méditerranée. Il rappelle l'intérêt de cette AG intermédiaire pour valider les comptes, et remercie tout particulièrement le commissaire aux comptes M. François Lhospital d'avoir fait le déplacement jusqu'à Lille.

La FFB devrait dépasser la barre des 16 000 licenciés cette année, grâce à la progression du blackball mais également du carambole.

Le résultat de l'exercice 2018-2019 s'avère déficitaire de 81 k€, en raison de plusieurs facteurs : la candidature Paris 2024, l'investissement conjoint sur la communication (Alan Communication, ...), les opportunités sportives saisies à l'international (championnats d'Europe de blackball pour les jeunes, notamment, avec des titres à la clé), ....

L'établissement du budget prévisionnel reste un exercice complexe et problématique, avec une part incompressible d'aléas ; il faut cependant s'employer à rendre une meilleure copie à l'avenir, et à ne pas laisser dériver les dépenses, la valeur minimale admissible des fonds propres (250 k€) devant être atteinte en fin de saison 2019-2020.

Pour éviter de nouveaux dérapages, la fédération n'a d'ailleurs pas accédé à la demande du président de la CN Blackball d'aller vers la professionnalisation de l'arbitrage (coût supplémentaire de 25 k€, pour la saison en cours) seulement pour le blackball, d'où la démission de l'intéressé.

La candidature de Laetitia Droit, cooptée pour le remplacer, a été validée par le comité directeur des 15&16 décembre 2019 ; la commission, soutenue par N. Henric, M. Massé, et C. Lambert, a ainsi pu organiser les premiers TN de blackball dans de bonnes conditions.

Le président Sinanian se félicite de la modification des textes (statuts et RI), avec l'instauration de contrôles d'alcoolémie, qui vont avoir un effet dissuasif sur une minorité de comportements outranciers ou dangereux, consécutifs à la consommation d'alcool.

Il renvoie aux exposés de ce matin sur la formation et la communication, pour se féliciter des progrès accomplis dans ces deux domaines. Les actions menées en faveur du développement se concrétisent sous la forme du challenge des clubs et d'un appel à projets.

Il a été réellement impressionné par la visite des laboratoires de recherche-développement de Decathlon, les compétences rassemblées, leur diversité et les perspectives ouvertes par les

innovations présentées, dont les prototypes<sup>1</sup> de billards déplaçables. Malgré des précommandes en nombre relativement faible, Decathlon a lancé la fabrication du billard BT700 FR, avec mise en disposition prévue dans les magasins au plus tard le 22 mai 2020.

Des questions sont posées concernant le non-renouvellement de licences, l'appel à projets FFB et les crédits CNDS :

- Les licenciés de la saison en cours et de la saison précédente qui n'ont pas renouvelé leur licence mi-novembre font l'objet d'un courrier de la fédération leur en demandant les raisons. La Codev analyse les retours, répond si nécessaire, et transmet le rapport correspondant au bureau. Les ligues se déclarent intéressées par ces informations, et recevront, en conséquence, les deux derniers rapports.
- Malgré un budget très limité, la commission de développement a lancé un appel à projets début novembre, avec une procédure bien définie (modèle de dossier, comité d'évaluation, date limite), pour mettre fin aux difficultés engendrées par l'arrivée impromptue de demandes de soutien, de surcroît souvent mal étayées. Cet appel à projets a été annoncé [sur le site fédéral](#) et dans la lettre de la fédération de novembre transmise aux licenciés, aux clubs, aux CDB et aux ligues. L'information est passée, au moins partiellement, puisque treize dossiers émanant de 6 ligues ont été reçus avant la date limite fixée au 31 décembre 2019. Les ligues n'ayant pas relevé les annonces faites par la fédération, demandent à ce qu'elles fassent systématiquement l'objet d'un envoi par mail.
- Les crédits CNDS sont transférés à l'agence nationale du sport (ANS) qui va les répartir entre les fédérations dans le cadre du dispositif « Plans Projets sportifs fédéraux », charge à elles d'instruire les dossiers de subventions des organes déconcentrés et des clubs ; en 2020, la FFB disposerait de 60 k€, à attribuer à parts égales entre les organes déconcentrés et les clubs, + 20% de cette somme (chaque année pendant 2 ans) pour financer le coût de la mise en place ; les conseils de l'ANS sont de s'appuyer sur les dispositifs existants, c'est-à-dire pour la fédération : les ETR, le challenge des clubs, l'appel à projets. La décision de l'ANS sera connue courant janvier 2020, et les organes déconcentrés en seront immédiatement informés.

Après les questions, le président demande à l'AG d'approuver le rapport de l'AG 2019, ce qui est fait unanimement, sans réserve.

## 2 Rapport financier (V. Rouchon)

Les comptes sont arrêtés au 31 août 2019.

La trésorière, Viviane Rouchon, présente le compte financier analytique avec l'évolution des recettes et dépenses sur plusieurs saisons (diaporama PPT) :

- Diminution des recettes de partenariat, en raison de l'échéance de la convention avec le cercle de jeux de Clichy-Montmartre) ; diminution constatée des abandons de frais
- Répartition des recettes : licences (77 %), subvention du ministère des sports (13 %), autres recettes (10 %) ;
- Dépenses budget général : la diminution des dépenses de personnel compense les augmentations des autres postes, dont les dépenses relatives aux systèmes d'information ;
- Commissions sportives : il est constaté une forte inflation des dépenses des commissions sportives entre 2015-2016 et 2018-2019, à effectifs de licenciés quasi-constants (et donc recettes constantes).

---

<sup>1</sup> Monstres dans le jargon professionnel des concepteurs et designers

Plusieurs explications sont mises en avant : la compétitivité en hausse des joueurs, en particulier des jeunes, qui incite à les inscrire dans les compétitions internationales, le coût toujours croissant des hôtels et des billets d'avion, ...

Certains postes apparaissant mal maîtrisés, il est demandé à la fédération :

- de présenter toujours le budget de la même manière et d'éviter des regroupements de lignes qui compliquent le suivi ;
- de présenter systématiquement le prévisionnel et le réalisé, sur deux exercices ;
- de faire apparaître les recettes d'inscriptions et les reversements correspondants ;

Nota : le document joint présente le prévisionnel et le réalisé au 31/08/2019 (pour l'exercice 2018-2019).

En juin, il était attendu un exercice en équilibre et même bénéficiaire (+ 15 k€) qui finalement se solde par un déficit de 81 k€ en septembre. La raison tient, d'une part, au fait qu'il y a beaucoup de dépenses payées en juillet-août, consécutives aux championnats, et que d'autre part, les recettes du projet Billard 2024 n'ont pu atteindre leur maximum, parce que le billard ne figure pas sur la liste définitive retenue par le COJO ; NDR : mais aussi parce ce dernier a anticipé sa décision par rapport au planning initial officiel du CIO. Il faut également noter que, jamais, un projet en lien avec la FFB n'a atteint un tel niveau d'aides privées.

La comptabilité comportant plus de 4000 lignes, la trésorière souhaite que les questions lui soient adressées, dans la mesure du possible, par écrit, avant l'AG de façon à pouvoir apporter les réponses voulues. Le grand livre et la comptabilité analytique sont tenus à la disposition des ligues, si elles souhaitent en prendre connaissance.

Elle indique avoir peu de retours des commissions, hormis de la commission carambole, concernant le suivi budgétaire indispensable à la maîtrise des dépenses.

Parmi les pistes évoquées pour réduire les dépenses :

- le recentrage de la convention Alan Communication sur les points clés de son activité ;
- la réduction du nombre et de la dotation « clubs » des championnats de France carambole (45 championnats aujourd'hui) ;
- ...

Dans la mesure où le budget prévisionnel est élaboré en début d'année n, avec une visibilité réduite sur les aléas et opportunités de la saison à venir, il pourrait être envisagé de faire un point d'étape en janvier de l'année n+1, pour tenir compte des événements survenus entretemps. Ce point d'étape se concrétiserait par le vote par l'AG d'une décision modificative, révisant le budget prévisionnel, ce qui limiterait les écarts toujours possibles entre le budget prévisionnel élaboré l'année n et le réalisé proposé à l'approbation de l'AG, l'année n+2.

En termes de provisions, Il est envisageable d'en prévoir pour les départs à la retraite des salariés les plus âgés, pour d'éventuels licenciements, ainsi que pour litiges et contentieux.

Les fonds propres s'élèvent à 283 694, soit une marge de sécurité de 33 694 €, par rapport à un BFR de 250 000 (Besoin en Fonds de Roulement pour couvrir les décalages des flux de trésorerie), marge de sécurité qui devrait quasiment disparaître en fin de saison 2019-2020, compte tenu d'un budget prévisionnel déficitaire de 21 602 €, voté par l'AG en juin 2019.

La fédération a reçu le rapport de l'audit flash commandité par le ministère ; les points forts constatés : le suivi budgétaire ; sont à améliorer l'environnement de contrôle interne (double signature, ...), les processus comptables, ... ;

### **3 Rapport du commissaire aux comptes (François Lhospital)**

Le commissaire aux comptes certifie sans réserve que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice ».

## 4 Adoption des comptes de l'exercice 2018/2019

Les comptes 2018-2019 ont été approuvés par 601 voix (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie) contre 308 voix (Centre-Val-de-Loire, Bretagne et Ile-de-France).

Le résultat sera affecté au compte report à nouveau.

## 5 Vote sur les textes : statuts et règlement intérieur (Claudine Mesny)

Les modifications des textes proposées au vote de l'AG concernent les statuts et le règlement intérieur ; elles portent sur différents points :

- Le refus ou le retrait d'affiliation de clubs cherchant à déroger à la règle commune de licencier tous les adhérents ;
- La transposition à l'échelon national de sanctions prises à l'international ;
- Le nombre de membres du comité directeur ; les élections partielles ;
- Les contrôles d'alcoolémie lors des compétitions sportives
- Le vote par correspondance des ligues ultramarines ;
- Le scrutin plurinominal majoritaire à un tour ;
- ...

Ces modifications ont été approuvées par le comité directeur, par vote électronique après avoir été discutées en présentiel le 16 décembre 2019 (mais sans pouvoir voter, le quorum n'ayant pas été atteint en raison des grèves dans les transports).

Une correction est proposée dans les statuts, la phrase définitive devenant :

*L'affiliation d'un club peut être refusée ou retirée si celui-ci constitue ou abrite dans les locaux dont il dispose une entité dédiée à la pratique du billard et non affiliée à la FFB.*

Les bulletins de vote prévus dans le règlement intérieur modifié, avec des cases à cocher « Pour », « Neutre » « Contre » interpellent plusieurs délégués qui s'interrogent sur leur utilité, une simple case « Pour » à cocher ou non, faisant l'affaire. Par ailleurs, les votes « Contre » sont-ils soustraits des votes « Pour » ?

Il est répondu que les « Contre » ne sont pas soustraits des « Pour », mais qu'un candidat ayant plus de « Contre » que de « Pour » ne peut pas être élu selon le RI ; ce type de vote permet d'éviter, qu'un candidat dont l'assemblée ne voudrait pas, soit élu avec un très petit nombre de voix, si le nombre de candidats est inférieur au nombre de postes à pourvoir.

Faute d'unanimité sur ce point, l'AG décide de voter à main levée l'approbation des textes, dans leur globalité.

Votes « Pour » : Centre-Val-de-Loire, Bretagne, Ile-de-France, Normandie et Nouvelle-Aquitaine

Votes « Contre » : Hauts-de-France

Abstentions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Occitanie

Résultats (membres et voix) :

	Total	Pour	Contre	Abstentions	Nombre à prendre en compte pour la condition des 2/3	Condition à remplir
Nombre de membres présents et représentés	26	13	3	10	26 membres Présents et représentés	> 17.3
Nombre de voix	901	426	126	349	552 voix exprimées	> 368

Selon l'article 4.1 des statuts, « Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés, détenant au moins les deux tiers des voix exprimées ».

Dans un premier temps, l'AG a cru pouvoir considérer que les textes étaient acceptés, la condition des 2/3 semblant remplie à la fois pour les membres et les voix.

Pour les voix exprimées, la condition est bien remplie :  $426 > 368$ .

Pour le nombre total de membres présents et représentés, compte tenu de la doctrine et du jugement rendu par la Cour d'appel de Paris (26 juin 2014, n° 13/13388)<sup>2</sup>, les abstentionnistes, ici 10, doivent être pris en compte, soit 26 membres au total. La condition des 2/3 devient  $(2/3)*26 = 17.3 > 13$  ; la condition n'est pas remplie pour les membres.

Les modifications des statuts ne sont pas validées par l'AG.

## 6 Présentation du projet Billard de Decathlon (C. Chardin)

C. Chardin remercie la fédération, d'une part, de sa présence sur ce site et d'autre part, de sa parfaite collaboration dans le cadre du projet Billard qu'il anime.

Il présente rapidement le BTWin Villages et l'enseigne Decathlon<sup>3</sup>

- BTWin Villages : créé sur l'emplacement d'une ancienne usine de la SEITA ; 90 000 m<sup>2</sup> couverts regroupant un magasin, un skate Park, des labos, des salles de conférence, ...
- 1300 salariés dans la région lilloise, dont l'usine de vélos ; en France, 23 000 salariés, 200 corps de métiers, + de 300 magasins

La vocation de Decathlon : rendre le sport accessible à tous, en regroupant deux activités : la conception et la distribution. Decathlon revendique, à ce titre, de nombreuses innovations comme le paddle gonflable, le masque Easy Breath, la tente montée en 2s ...

Le projet Billard s'inscrit dans cette logique : développer des produits innovants pour rendre le billard plus visible, plus accessible et faciliter sa diffusion. Le billard, « ça doit être simple et cool », à l'exemple du ping-pong qui s'est largement démocratisé grâce aux tables pliables et déplaçables, et aux tables « tout temps » qu'on peut laisser à l'extérieur.

L'équipe du projet « Billard » est constituée d'un noyau dur de 4 personnes (animation, technique, communication), faisant appel aux compétences et technologies multiples des labos de recherche-développement (conception, innovation, design, essais, laser, imprimante 3D, microscope électronique, ...) dans différents domaines (mécanique, matériaux, ...). Son souhait est « de faire bouger les lignes en travaillant avec ceux qui ont envie », avec pour ligne de conduite de corréliser la technique à l'usage, en minimisant les coûts.

En 2019, plus de 100 contenus sur le billard ont été produits. L'opération « billard au féminin » a bien marché, pour une première édition. Il est vrai que certains magasins n'ont pas répondu aux sollicitations des clubs, soit parce qu'ils n'avaient pas le matériel, soit parce qu'ils n'étaient pas intéressés. L'explication tient au fait que Decathlon n'est pas un système pyramidal, chaque magasin étant libre de définir sa politique commerciale, selon le marché local.

L'équipe a développé une table carambole BT700FR (présentée à l'AG de juin 2019) ainsi que deux boîtiers. Le BT700 US, nouvelle formule, disponible courant 2020, pourra être monté en 2 minutes. La cible est bien que tous les billards soient proposés sans montage et sans outil = renforcer les atouts du billard, comme la jouabilité immédiate. Nota : les gammes 100, 500, 700, 900 correspondent, non pas à des qualités différentes, mais à des usages différents.

Objectifs 2020 :

- Production de 100 contenus (conseils sportifs, vidéos d'apprentissage, interviews, newsletter, base de données, ...) :
- Billard au féminin (100 événements) ; Vital Sport (100 événements) ; Journées découverte (50 événements) ; Formation-initiation (25 événements) ; Billard City

---

<sup>2</sup> La Cour d'appel de Paris fait une distinction entre la majorité des 2/3 de l'assemblée générale (les abstentionnistes ne sont pas pris en compte) et les 2/3 des membres présents et représentés (les abstentionnistes sont pris en compte).

<sup>3</sup> Capital détenu par les familles Mulliez et Leclerc + les salariés (10%)

Challenge (5 évènements) ; peut-être, une grande compétition nationale avec 200 billards sous la Tour Eiffel ...

- Produits :
  - BT700FR disponible commercialement à partir du 22 mai (prix : 550 €) ; assurance (2 €/mois) pour tout dommage ; location longue durée possible ; prêt pour essai ...
  - Nouvelles queues US/snooker et carambole, s'ajoutant à l'offre existante ; personnalisation par gravage laser sur demande, ... Nota : les queues Decathlon sont parfois considérées par les spécialistes, comme trop bon marché, ce qui peut dissuader d'éventuels acquéreurs, craignant une qualité insuffisante...
  - Boitiers : en dur, étanche et incassable ; souple, avec isolation thermique.
  - Polos ...

Quelques perspectives évoquées brièvement : ateliers en magasin (ct Techshop de Leroy-Merlin), Plateforme Passion Billard, un évènement national ouvert à tous, la vente de produits en clubs, ...

Les tapis des billards sont pour l'instant collés, et non remplaçables. La fixation par agrafage avec mise en tension est écartée car trop technique. D'autres pistes sont explorées par l'équipe, sous réserve d'un coût acceptable, les marges étant très réduites.

Concernant les observations faites de données manquantes sur la [carte Decathlon des clubs en France](#), C. Chardin informe les ligues que prochainement, les clubs pourront, eux-mêmes, créer, compléter ou réactualiser leurs données sur le site Decathlon.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée générale et remercie les participants.

Philippe Zwaenepoel  
Secrétaire général



Jean-Paul Sinanian  
Président FFB

